



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	22
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents :**

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

**Absents excusés ayant donné Pouvoirs :**

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

**Absent excusé :**

M. Mickael EECKHOUDT

**Absents :**

M.M. Martine COULOUDOU, Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

**Secrétaire de séance :**

M. Yannick VILLATORO

**Délibération n° 2025.025.**

**Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025.**



**Délibération n° 2025.025.**

**Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025.**

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2025

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

**-ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2025 dont le détail suit :

1. Financement du poste de chef de projets « Petites Villes de Demain 2025 ».
  2. Création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activé (en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique)
  3. Renouvellement de la convention de prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail
  4. Examen du Budget Primitif 2025 de la commune de Morcenx-la-Nouvelle : budget principal et lotissements communaux
  5. Vote des taux d'imposition pour 2025
  6. Vote des subventions pour 2025
  7. Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes.
  8. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sans but lucratif avec la Communauté de Communes du Pays Morcenais – services Relais Petite Enfance (RPE) et Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
  9. Travaux de création d'une structure petite enfance - Avenant n° 2.
  10. Raccordement électrique du parc photovoltaïque de Sabres. Convention de passage avec la société SABRES ENERGIE
  11. Demande de financements pour la création de deux espaces tests maraichers. *Abrogé et remplace la délibération n° 2025.021*
  12. Vente d'une partie de terrain communal lieu-dit Guichot (Arjuzanx) à M. et Mme LEFEVRE Stéphane, M. LESBURGUERES Pierre et M. et Mme BROUSTE Thierry
  13. Vente de l'emprise d'une ancienne voie ferrée à la S.C.I. Immobilière de Gazéification.
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 10/04/2025

Le Secrétaire de séance,  
Yannick VILLATORO.

Le Maire,  
Paul CARRERE.

